



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Peinture et/ou produit similaire.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Chugoku Paints B.V., Sluisweg 12, 4794 SW Heijningen, Po Box 73, 4793 ZH Fijnaart, The Netherlands
Tel.+31-167-526100 - Fax +31-167-522059, E-mail: msdsregistration@cmpeurope.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA: 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la Règlement (CE) No.1272/2008.

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) No.1272/2008.



GHS02



GHS07



GHS09

Mention d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P263	Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

Intervention:
P308+P313
P370+P378

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
En cas d'incendie: utiliser mousse résistant aux alcools pour l'extinction.

Stockage & Élimination:

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Composants dangereux:

Oxyde De Cuivre(I).

Colophane.

Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 & 12.

Informations additionnelles sur les dangers:

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges


Substances présentant des dangers pour la santé ou l'environnement au sens du Règlement (EC) n° 1272/2008, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail ou classée PBT/vPvB ou incluse dans la Liste Candidate. (*) Voir section 16 pour le texte intégral.

Nom de la substance	Identifiants	%	Symbole	H-déclarées (*)
Oxyde De Cuivre(I). Reach #: 01-2119513794-36	EG-nr: 215-270-7	25-50		H302 - Acute Tox. 4 -
	CAS-nr: 1317-39-1			H400 - Aquatic Acute 1 -
	Index: 029-002-00-X			H410 - Aquatic Chronic 1 -
Xylène. Reach #: 01-2119488216-32	EG-nr: 215-535-7	10-25		H226 - Flam.Liq. 3 H304 - Asp. Tox. 1
	CAS-nr: 1330-20-7			H332 - Acute Tox. 4 -
	Index: 601-022-00-9			H312 - Acute Tox. 4 - H315 - Skin Irrit. 2 -
Colophane. Reach #: 01-2119480418-32	EG-nr: 232-475-7	5-10		H-déclarées (*)
	CAS-nr: 8050-09-7			H317 - Skin Sens. 1 -
	Index: 650-015-00-7			- - -
Oxyde De Zinc. Reach #: 01-2119463881-32	EG-nr: 215-222-5	5-10		H-déclarées (*)
	CAS-nr: 1314-13-2			H400 - Aquatic Acute 1 - H410 - Aquatic Chronic 1 -
	Index: 030-013-00-7			- -
Butylglycol. Reach #: 01-2119475108-36	EG-nr: 203-905-0	1-5		H-déclarées (*)
	CAS-nr: 111-76-2			H332 - Acute Tox. 4 H315 - Skin Irrit. 2 H312 - Acute Tox. 4 -
	Index: 603-014-00-0			H302 - Acute Tox. 4 - H319 - Eye Irrit. 2 -
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%). Reach #: 01-2119519269-33	EG-nr: 287-477-0	0-1		H-déclarées (*)
	CAS-nr: 85535-85-9			H362 - Lact. - H400 - Aquatic Acute 1 - H410 - Aquatic Chronic 1 -
	Index: 602-095-00-X			EUH066 -
Mélange De Phosphate De Tricrésyle (M-M-M, M-M-P, M-P-P, P-P-P). Reach #: 01-2119531335-46	EG-nr: 215-548-8	0-1		H-déclarées (*)
	CAS-nr: 1330-78-5			H361fd - H400 - Aquatic Acute 1 - H410 - Aquatic Chronic 1 -
	Index: -			-
Résines Époxydiques Mwt<700. Reach #: 01-2119456619-26	EG-nr: 500-033-5	0-1		H-déclarées (*)
	CAS-nr: 25068-38-6			H319 - Eye Irrit. 2 - H315 - Skin Irrit. 2 - H317 - Skin Sens. 1 -
	Index: 603-074-00-8			H411 - Aquatic Chronic 2 -


Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

SECTION 4: Premiers secours


4.1. Description des premiers secours

 En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.


Inhalation

 Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.


Contact avec la peau

 Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux

 Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Ingestion

 En cas d'ingestion accidentelle, rincer la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation

L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.

Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Contact avec les yeux

Irritant pour les yeux.

Ingestion

Nocif en cas d'ingestion.

Effets différés potentiels sur la santé

Inhalation

Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation, rougeur

Contact avec les yeux

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur, larmoiement, rougeur

Ingestion

Aucune donnée spécifique.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.

La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements spécifiques

Pas de traitement particulier.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction:


Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO2, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.


5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire.

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Voir Section 10.

Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13).

Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition.

L'équipement électrique doit être protégé selon les normes en vigueur.

Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements.

Le personnel doit porter des chaussures et des vêtements anti-statiques et le sol doit être réalisé en matériau conducteur.

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

Éviter l'inhalation de poussières, vapeurs et aérosols de pistelage lors de l'application de la préparation.

Éviter l'inhalation de poussières (sable). Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise

sous pression. Toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Respecter les règles de protection de la santé sur les lieux de travail.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistelage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

Protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Indications complémentaires pour les conditions de stockage

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker entre 0°C et 40°C dans un endroit sec, bien ventilé et loin de toutes sources de chaleur et de la lumière solaire directe. Conserver l'emballage hermétiquement fermé.

Tenir éloigné de toutes sources d'ignition.

Ne pas fumer.

Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Application: Pistolet Airless, brosse, rouleau (Voir aussi le bulletin d'information technique)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle et / ou valeurs limites biologiques									
	TWA8-ppm-mg/m³	TGG8-ppm-mg/m³	TWA8-ppm-mg/m³	VLA8-ppm-mg/m³	VME8-ppm-mg/m³	MAK8-ppm-mg/m³	NGV8-ppm-mg/m³	TLV8-ppm-mg/m³	TLV8-ppm-mg/m³
	STEL15-ppm-mg/m³	TGG15-ppm-mg/m³	STEL15-ppm-mg/m³	VLA15-ppm-mg/m³	VLE15-ppm-mg/m³	MAK15-ppm-mg/m³	KTV15-ppm-mg/m³	TLV15-ppm-mg/m³	Stel15-ppm-mg/m³
Oxyde De Cuivre(I).	-/-	-/-	-/1	-/1	-/1	-/-	-/1	-/1	-/1
	-/-	-/-	-/2	-/-	-/-	-/-	-/0,2	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Xylène.	50/221	47/210	50/220	50/221	50/221	100/440	50/200	100/-	50/221
	100/442	100/442	100/441	100/442	100/442	200/880	100/450	150/-	100/442
	Skin	H	H	Skin	-	H	-	A4	D
Colophane.	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Oxyde De Zinc.	-/-	-/-	-/-	-/5	-/10	-/-	-/5	-/2	-/10
	-/-	-/-	-/-	-/10	-/-	-/-	-/-	-/10	-/10
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Butylglycol.	20/98	20/100	25/123	20/98	10/49	20/98	10/50	-/-	20/98
	50/246	50/246	50/246	50/245	50/246	80/392	20/100	-/-	50/246
	Skin	H	H	Skin	-	H, Y	H	-	D
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	0,3/6	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	H	-	-	-
Mélange De Phosphate De Tricrésyle (M-M-M, M-M-P, M-P-P, P-P-P).	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résines Époxydiques Mwt<700.	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Europe - TWA=Time Weight Average (8hr) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - SCOEL// The Netherlands - TGG=Tijd Gewogen Gemiddelde - SZW// U.K. - TWA=Time Weighted Average (8hr) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - H.S.E. Health and Safety Commission // España - VLA=Valores de Exposición Diaria (ED-8hr) & Exposición de Corta Duración (EC-15m) - Límites de Exposición Profesional para Agentes Químicos en España, Ministerio de Trabajo e Inmigración, INSHT // France - VME=Valeurs limites de moyenne d'exposition (8hr) & VLE=Valeurs limites d'exposition à court terme (15m) - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; INRS // Deutschland - AGS - 8 Std/15 min. - TRGS 900 // Sverige - NGV=Nivågränsvärde (8t) & KTV=Korttidsvärde (15m) - Arbetsmiljöverket // ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist) - TLV=Threshold Limit Value - 8 hr/15 min. - (Italia, Portugal) // België - TLV=Threshold Limit Value (8u) - STEL=Short Time Exposure Limit (15m) - Grenswaarden voor Beroepsmatige Blootstelling (GWBB)

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

Notations:

A1: Confirmé comme cancérigène pour humain.

A2: Suspecté cancérigène pour humain.

A3: Confirmé comme cancérigène pour animaux avec pertinence inconnue pour les humains.

A4: Non comme cancérigène pour les humains.

A5: Non suspecté comme cancérigène humain.

C: La substance entre dans le champ "protection contre les risques d'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes au travail"

D: L'absorption de la substance par la peau, les muqueuses ou les yeux est une partie importante de l'exposition totale.

L'absorption peut résulter de deux contacts directs et par la présence dans l'air.

H (Skin): Indique un risque d'absorption par la peau.

Inh.dust: Poudre inhalable

M: Lorsqu'il est exposé ci-dessus limite l'irritation se produit ou il ya danger d'intoxication aiguë. Par conséquent, le travail doit être organisé de façon que l'exposition au-dessus des limites d'exposition professionnelle ne se produit jamais.

Sen: La substance peut, à des personnes sensibles, provoquer une réaction d'hypersensibilité, même à des expositions inférieures à la VLEP.

Y: Les substances présentant un risque négligeable pour le fœtus aussi longtemps que les limites sont respectées.

Z: Les substances dans lesquelles le risque d'endommager le fœtus ne peut pas être exclue, même lorsque mentionné les valeurs limites sont maintenus.

DNEL

DNEL - Non disponible

PNEC

PNEC - Non disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate.

Lorsque cela est possible, la ventilation peut s'accompagner d'une aspiration aux postes de travail et d'une extraction générale convenable. Si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Mesures de protection individuelle:

Protection respiratoire:



Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des r
Cela peut être fait par ex. avec un système d'air comprimé ou un masque équipé de filtres appropriés,
A2 pour vapeurs organiques (combiné avec un filtre à poussière P3).

Le ponçage sec, le découpage de flamme et/ou la soudure du film de peinture sec provoqueront la poussière et/ou les vapeurs dangereuses. Le ponçage humide devrait être utilisé dans la mesure du possible. Si l'exposition ne peut pas être évitée par la fourniture de ventilation d'échappement local, le matériel de protection respiratoire approprié devrait être utilisé.

Protection des mains:



Il n'y a pas de gant, quelque soit sa (ou ses) composition(s), qui donne une résistance illimitée à tout produit chimique (qu'il soit pur ou en mélange). En cas de contacts prolongés ou répétés, utiliser des gants.

Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex.

lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Temps de pénétration des gants en nitrile: méthyléthylcétone 7 min, Toluène 26 min, Xylène 53 min, Méthylisobutyl cétone 4 min, White Spirit >480 min et alcool isopropylique >480 min.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques.

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau ; elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

Protection des yeux:



Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau:



Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant à haute température.

Mesures de protection environnementale:

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence:

- (a) État physique : Liquides
- (b) Odeur : Caractéristique
- (c) Odour threshold : Essai non faisable en raison de la nature du produit.
- (d) pH : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (e) Point de fusion/point de congélation : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (g) Point d'éclair : 35°C Méthode: ASTM D3278-96 (Re-appr.2004)
- (h) Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (i) Densité des vapeurs : Plus lourdes que l'air
- (j) Densité apparente : 1,65 g/cm³ Méthode: ASTM D1475-98
- (k) Solubilité dans l'eau : Pas soluble
- (l) Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable en raison de la nature du produit.
- (m) Température d'auto-inflammabilité / de décomposition : Essai non faisable en raison de la nature du produit.
- (n) Viscosité : ISO (2431:1993) 6mm: >60s - FC4 (ASTM D-1200-10): >200s
- (o) Propriétés explosives : Le produit lui-même n'est pas explosif, mais la formation d'un mélange explosible de vapeur ou de poussière avec l'air est possible.
- (p) Propriétés comburantes : Non disponible

Nom de la substance	(q) Lim.inférieure d'explosion	(r) Taux d'évaporation	(s) Pression de vapeur
Oxyde De Cuivre(I).	Non applicable	Non disponible	Non applicable
Xylène.	1.0-7.0%	Non disponible	8.0 mbar
Colophane.	Non applicable	Non disponible	0,6kPa
Oxyde De Zinc.	Non applicable	Non disponible	Non applicable
Butylglycol.	1.1-10.6%	0,08	1.0 mbar
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	Non disponible	Non disponible	0,00027hPa
Mélange De Phosphate De Tricrésyle (M-M-M, M-M-P, M-P-P).	Non disponible	Non disponible	0.00195 Pa
Résines Époxydiques Mwt<700.	Non applicable	Non disponible	< 0.01 mbar

9.2. Autres informations

Aucune information additionnelle

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En combinaison avec des agents oxydants, matières fortement alcalins et fortement acides, des réactions exothermiques et / ou des réactions explosives peuvent se produire ou vapeurs toxiques peuvent survenir.

10.4. Conditions à éviter

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques.

10.6. Hazardous decomposition products

Monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, L'acide chlorhydrique etc.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Le mélange a été examinée selon La méthode de l'additivité du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques toxicologiques en conséquence.

Voir sections 2 et 3 pour plus de détails.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central. Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Les solvants peuvent provoquer ces effets par pénétration à travers la peau.

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

L'ingestion peut provoquer des nausées, des diarrhées et des vomissements.

Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et des effets immédiats et chroniques des composants de l'exposition à court terme et à long terme par voie d'exposition orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

Contient Rosin Gum., Résines Époxydiques Mwt<700. Peut produire une réaction allergique.

Nom de la substance	DL50 Orale	DL50 Dermique	CL50 Inhalation
Oxyde De Cuivre(I).	1340 mg/kg bw,Rat	Non disponible.	Non disponible.
Xylène.	>2000 mg/kg,Rat	>2000 mg/kg,Rat	29 mg/l,Rat
Colophane.	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.
Oxyde De Zinc.	>5000 mg/kg,Rat	Non disponible.	Non disponible.
Butylglycol.	>200-2000 mg/kg,Rat	>2000 mg/kg,Lapin	2-20 mg/l,Rat
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	>2000 mg/kg (bw),Rat	4000 mg/kg,Rat	Non disponible.
Mélange De Phosphate De Tricrésyle (M-M-M, M-M-P, M-P-P, P-P-P).	>2000mg/kg,Rat	>2000mg/kg,Rat	Non disponible.
Résines Époxydiques Mwt<700.	>15000 mg/kg,Lapin	23000 mg/kg,Lapin	Non disponible.

Conclusion/Résumé

Toxicité aiguë

ETAmélange (Orale) : Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (Dermique) : Aucune donnée spécifique.

ETAmélange (Inhalation) : Aucune donnée spécifique.

SEAJET 032 PROFESSIONAL

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

Corrosion/irritation de la peau:

Conclusion/Résumé sur mélange : Provoque une irritation cutanée.
: Méthode: La méthode de l'additivité, aucune donnée d'essai disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Conclusion/Résumé sur mélange : Peut provoquer une allergie cutanée. Méthode: Limite de concentration, aucune donnée d'essai disponible.
: Aucune donnée spécifique sur la sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Cancérogénicité:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Toxicité pour la reproduction:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Danger par aspiration:

Conclusion/Résumé sur mélange : Aucune donnée spécifique.

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation : L'exposition aux vapeurs peut présenter des risques pour la santé.
Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Ingestion : Nocif en cas d'ingestion.
Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau.
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Contact avec les yeux : Irritant pour les yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique
Ingestion : Aucune donnée spécifique
Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation, rougeur
Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation, larmolement, rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats / retardés : Non disponible

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats / retardés : Non disponible

Effets chroniques potentiels pour la santé

Conclusion/Résumé : Non disponible
General : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.
Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu
Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu
Teratogenicity : Aucun effet important ou danger critique connu
Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu
Fertility effects : Aucun effet important ou danger critique connu
Autres informations : Non disponible

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

SECTION 12: Informations écologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Le mélange a été examinée suivant la Méthode de la somme des composants du règlement CLP (CE) n ° 1272/2008 et classée pour risques d'éco-toxicologiques.

12.1. Toxicité

Nom de la substance	Résultat - Espèces - Exposition
Oxyde De Cuivre(I).	EC50/48h - 9.8 - 41.2 ppb (Daphnia Magna), LC50 - Non disponible, IC50 - Non disponible
Xylène.	EC50/48h 1-10 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h - 13.4 mg/l Fathead minnow, IC50/72h
Colophane.	EC50 - Non disponible, LC50 - Non disponible, IC50 - Non disponible
Oxyde De Zinc.	Ac. EC50/72h - 0,17 mg/l (Algae - Selenastrum Capricornutum), Ac. LC50/48h - 98 ug/l Daphnia magna/Neonate <24u ; Ac. LC50/96h - 1,1 tot 2,5 ppm Oncorhynchus mykiss ; Chr. NOEC/48h - 0,4 mg/L Daphnia magna/Neonate, IC50 - Non disponible
Butylglycol.	EC50/24h >100 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 1464 mg/l (Oncorhynchus mykiss), IC50 >1000 mg/l (Fish) ; >100 m/l (Algae)
Paraffines Chlorées, C14-17 (52%).	EC50/48h - 0,006 mg/l (Daphnia magna) ; EC50/96h >3,2 mg/l (Selenastrum capricornutum), LC50/96h >1,0 mg/l (Gammarus pulex) ; LC/96h >5000 mg/l (Alburnus alburnus), IC50 - Non disponible
Mélange De Phosphate De Tricrésyle (M-M-M, M-)	EC50/48h 0,146mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 0,6mg/l (Oncorhynchus mykiss), IC50/72h 0,4042mg/l (Desmodesmus subspicatus)
Résines Époxydiques Mwt<700.	EC50/48h 1,8 mg/l (Daphnia magna), LC50/96h 2 mg/l (Oncorhynchus mykiss), IC50/8h >42,6 mg/l (Bacteria)

12.2. Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom de la substance	LogPow	FBC	Potentiel
Cuprous(I)Oxide.	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Xylene.	3,1	-	Faible
Rosin Gum.	N.A.	Non disponible	Non disponible
Zinc Oxide.	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Butyl Cellosolve.	0,81	-	Non disponible
Chlorinated Paraffins, C14-17 (52%).	7	<2000 L/kg	Non disponible
Mixture Of Tricresylphosphate (M-M-M, M-M-P, M-P-P, P-P-P).	5,93	800	Haut
Epoxy Resin Mwt<700.	3,242	3 - 31	Faible

12.4. Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : Non disponible

Mobilité : Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Non disponible

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations en vigueur sur les déchets et les emballages vides pour la France l'arrêté du 15-07-1994. La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 11.

Si la préparation est mélangée à d'autres déchets, ce code ne peut plus s'appliquer. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Avec les renseignements fournis dans cette fiche de sécurité, des conseils auprès des autorités s'occupant des déchets devraient être obtenus sur la classification des emballages vides.

Les emballages ne sont pas bien nettoyés peuvent contenir des vapeurs (très) inflammables ou explosives.

Autres effets néfastes:

Utiliser adéquatement l'équipement de protection pour l'enlèvement et / ou l'élimination de ce produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport dans les locaux de l'utilisateur:

Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale.

S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport conformément aux dispositions du ADR/RID, de l'IMDG et de l'ICAO/IATA.

	ADR/RID	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU	UN 1263	UN 1263	UN 1263
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Peintures	Peintures	Peintures
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
étiquettes de danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Numéro d'identification des dangers: 30 Risque l'environnement	EmS: F-E, S-E Polluant marin: Oui Substances Polluants Marins: Oxyde De Zinc., Mélange De Phosphate De Tricrésyle (M-M-M, M-M-P, M-P-P, P-P-P).	

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Code de produit: 623VR - Version 2 - Date de la révision: 20-08-2015

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette peinture anti-salissure a été enregistrée à l'utilisation en France sous le numéro IP

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de

* L'annexe II du règlement (CE) No 1907/2006 et ses amendements.

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité ne constitue pas l'évaluation des risques en milieu professionnel de l'utilisateur, telle que requise par d'autres textes sur la santé et la sécurité.

* Active ingredients: Oxyde De Cuivre(I). / CAS 1317-39-1

470 g/l

* Note: Les valeurs indiquées sont basées sur des calculs théoriques. Les valeurs réelles peuvent différer.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour le mélange.

SECTION 16: Autres informations

Ce produit est classifié et étiqueté selon (EC) No.1272/2008.

Raisonnement:

H226	Mesuré
H315	La méthode de l'additivité
H317	Limite de concentration
H362	Limite de concentration
H400	Méthode de la somme des composants
H410	Méthode de la somme des composants

Texte complet des H-abrégées en section 3.2.:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Amendements: 20-08-2015, §2,3,8,9,11,15&16

Ce produit ne contient pas de composés organostanniques qui agissent comme biocides, et est conforme à la "Convention internationale sur le contrôle des systèmes nuisibles d'antisalissure sur les navires, adoptée par l'OMI en octobre 2001 (document OMI AFS/CONF/26)".

Les renseignements que contient cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations en vigueur. Les informations données dans cette FDS doivent être considérées comme une description des exigences en termes de santé, de sécurité et d'environnement relatives à notre produit et non pas comme une garantie de performance technique ou d'adéquation à une application particulière de celui-ci. Ce produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux mentionnés en section 1 sans avoir obtenu au préalable, de la part du fournisseur, des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.